

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 26 septembre 2025.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint

Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, Mme Brigitte JACQUEMIN, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. François CAYOT avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Karim DJILALI
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric MARCOT

Etaient absents :

M. Patrick TAUSENDFREUND
M. Mehdi MONNIER

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGEROFF

OBJET

**PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER DES
DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Cette délibération a été affichée le : 8 octobre 2025

**PROPRIETES COMMUNALES – HABILITATION DU MAIRE A DEPOSER DES
DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC (ERP)**

Monsieur Rémi PLUCHE expose :

Conformément aux dispositions réglementaires du Code Général des Collectivités Territoriales, et du Code de la Construction et de l'Habitation, le Maire est l'autorité compétente pour déposer toutes demandes d'autorisations d'aménager ou de modifier un Établissement Recevant du Public (ERP) dès lors qu'il en a été expressément autorisé par le Conseil Municipal.

Aussi, des travaux doivent prochainement faire l'objet de demandes d'autorisation. L'habilitation du Maire est donc sollicitée pour les projets suivants :

- **Bâtiment sis 21 place Saint-Martin (ex-Banque de France) :**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour l'aménagement d'une salle d'exposition temporaire.
- **Phase 2 du projet de reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg – Logis des Gentilshommes**
 - Dépôt d'une Autorisation de Travaux (AT) pour l'aménagement d'une base vie dans le Logis des Gentilshommes conformément aux normes en vigueur.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à déposer pour les opérations susmentionnées les demandes d'Autorisation de Travaux au titre du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour : 33
Contre : 0
Abstentions : 0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 8 octobre 2025